

Chères licenciées, chers licenciés,

À l'occasion de sa dernière allocution relative à la situation sanitaire, le Président de la République a exprimé sa volonté d'accélérer la vaccination contre la COVID-19 et a annoncé une extension du pass sanitaire.

Cette mesure impacte largement, et dès à présent, les règles de vie au sein de nos clubs (stages, compétitions, pratiques libres ou encadrées).

Ainsi, depuis le mercredi 21 juillet, le pass sanitaire est requis pour entrer, circuler et jouer dans tous les espaces intérieurs des clubs, sur les courts couverts et dans les équipements extérieurs pour les 18 ans et plus. En revanche, la bonne nouvelle est qu'il dispense alors du port du masque.

Jusqu'à fin septembre, ces mesures ne s'appliquent pas aux mineurs de 17 ans et moins mais après cette date, le Pass sanitaire sera requis pour tous les publics de 12 ans et plus.

Nous sommes conscients que le respect de ces nouvelles règles exige de vous cette fois encore un effort important, mais nous souhaitons mettre tout en œuvre pour, ensemble, préserver la pratique de nos sports et de nos compétitions tout en protégeant au mieux la santé de chacun.

Pour s'offrir une rentrée responsable et ouverte à tous, nous avons le pouvoir d'anticiper : gardons à l'esprit qu'un schéma de vaccination complet nécessite 28 jours minimum (entre la 1ère dose de vaccin et la validité du pass sanitaire).

Nous restons à votre écoute et vous tiendrons régulièrement informés au cours des prochaines semaines des évolutions législatives et réglementaires.

Nous vous souhaitons un très bel été, sportif et récupérateur malgré ces nouvelles contraintes. Prenez bien soin de vous.

Plus d'information sur le site fft.fr

Gilles Moretton,

Président de la Fédération Française de Tennis